



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

AVIS PUBLIC

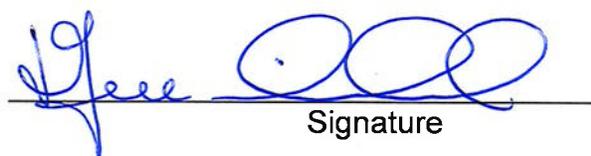
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!

- La demande est pour la construction d'un second bâtiment accessoire au 69, rue Caron.
- Le demandeur souhaite construire un second garage de 66,9 m² sur le lot 3 225 214 d'une surface de 1 539,2 m².
- Le règlement de zonage municipal n'autorise pas un bâtiment secondaire d'une superficie supérieure à 65 m² et un total de surface de bâtiment accessoire de plus de 85m² pour un lot de cette surface.
- La dérogation mineure vise donc à permettre que soit construit un bâtiment accessoire dépassant de 1,90 m² la norme autorisée quant à sa surface, de 11,70 m² la norme quant à la surface totale des bâtiments accessoires.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 5 juillet 2021 à 20h00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha!-Ha! ce quinzième jour de juin deux mille vingt et un.



Signature

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha!-Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par règlement, le **15 juin 2021**, entre **10 h** et **16 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **15 juin 2021**.



Dominique Michaud
secrétaire-trésorière